

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 11 juin 2026

n° 070-26 C

Objet : RS - Projet de SCCV (société civile de construction vente) entre Cristal Habitat et la société Imaprim - Autorisation de prise de participation de Cristal Habitat au sein de la SCCV

- date de convocation le 05 juin 2026
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-six, le jeudi onze juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, grande salle polyvalente, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 60

Aillon-le-Jeune

Marc Fleury

Aillon-le-Vieux

Vincent Miquet

Arith

Barberaz

Marie-Eve Berni - Arthur Boix-Neveu

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Catena d'Alu Bouziane - Bruno Lhuissier

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Mélissa Bernard - Julien Donzel

Chambéry

Jimmy Bâabâa - Brice Bernard - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Sandrine Desroches-Afchain - Isabelle Dunod - Pascale Gagnieux - Bernard Grollier - Thomas Jaussoin - Isabelle Junet - Magalie Martin - Cécile Meriguet - Florian Penaroyas - Thierry Repentin - Sara Rotelli - Carlotta Sacconey-Abbo - Hocine Talbi - Cristina Virone - Florence Zagagnoni - Damien Ancrenaz - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Laurence Ratton

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Isabelle Geindre - Olivier Marmet

Jarsy

La Compôte

Jolaine Audoux

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Céline Colombat - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Audrey Tateia

La Ravoire

Alexandre Gennaro - Emilie Guillaud

La Thuile

Jean-François Poitou

Le Châtelard

Vincent Boulnois

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen - Karim Echtioui - Patricia Maffre-Deprost

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Jacques Henriot

Sainte-Reine

Philippe Ferrari

Sonnaz

Thoiry

Philippe Marin

Vérel-Pragondran

Manon Boyer

Vimines

Pierre Grossi

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Jean-Pierre Casazza à Florence Bourgeois - de Corinne Charles à Franck Morat - de Sandra Ferrari à Isabelle Geindre - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Joséphine Kudin à Emilie Guillaud - de Marie Lheureux Pineau à Laurence Ratton - de Mélanie Meunier à Florence Zagagnoni - de Vincent Patey à Magalie Martin - de Emilien Vanlemmens à Bernard Grollier - de Jean-Maurice Venturini à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 10

Thierry Bebert - Stéphane Bochet - Sylvain Chariot - Pierre Duperier - Philippe Gamen - Laura Khirani - Luc Meunier - Gaëtan Pauchet - Emilie Pessel - Daniel Rochaix

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 11 juin 2026

délibération n° 070-26 C

objet **RS - Projet de SCCV (société civile de construction vente) entre Cristal Habitat et la société Imaprim - Autorisation de prise de participation de Cristal Habitat au sein de la SCCV**

Thierry Repentin, président, indique que la SEM (société d'économie mixte) Cristal Habitat, qui agit comme opérateur du logement sur le territoire de Grand Chambéry, sollicite Grand Chambéry aux fins de mener un partenariat avec la société Imaprim pour la réalisation d'une opération de 53 logements environ sis rue de la Chavanne sur les communes de Barby et La Ravoire dans le cadre de l'opération des Epinettes.

Ce tènement, composé de 2 parcelles cadastrées AK92 sur la commune de Barby et C252 sur la commune de La Ravoire, est d'une surface totale d'environ 4 286 m². Ces parcelles sont actuellement propriété de Cristal Habitat.

Ces 2 emprises foncières permettraient de développer une opération d'environ 53 logements, représentant 4 181 m² de surface de plancher environ, dont :

- 1 pôle de santé de 610 m² de surface utile,
- 11 logements en bail réel solidaire,
- 42 logements en accession libre.

Aux termes de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, « à peine de nullité, toute prise de participation directe d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une autre société fait préalablement l'objet d'un accord exprès des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration ou au conseil de surveillance en application du premier alinéa ».

Cristal Habitat sollicite dans ce cadre Grand Chambéry, actionnaire de la SEM, afin de l'autoriser à prendre des parts au sein de cette SCCV à créer avec Imaprim, à hauteur de 20 % du capital social de 1 000 €, la société Imaprim détenant alors 80 % du capital de la structure.

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1524-5,

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu les statuts de Cristal Habitat,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'autoriser au nom de Grand Chambéry, en tant qu'actionnaire de Cristal Habitat, la création d'une SCCV entre Cristal Habitat et la société Imaprim sur les communes de Barby et La Ravoire,

Article 2 : d'autoriser la prise de participation de Cristal Habitat au sein de cette SCCV à créer avec Imaprim, à hauteur de 20 % du capital social de 1 000 €,

Article 3 : d'autoriser le président ou son représentant à signer toute pièce afférente à cette délibération.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **070-26 C**

Objet de l'acte : RS - Projet de SCCV (société civile de construction vente) entre Cristal Habitat et la société Imaprim - Autorisation de prise de participation de Cristal Habitat au sein de la SCCV

Classification Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement

Date de l'acte : 11 juin 2026

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20260611-lmc1H36185H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H36185H1

Date de transmission en Préfecture : 15 juin 2026

Date de réception en Préfecture : 15 juin 2026

Date de publication sur le site internet: mardi 16 juin 2026